

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1888

14 septembre 2010

### SOMMAIRE

AB Events S.à r.l. ....	90599	Grouse S.à r.l. ....	90619
Acajou One S.à r.l. ....	90599	Grouse S.à r.l. ....	90578
Acajou S.à r.l. ....	90599	Happy Mex S.A. ....	90622
Actio ....	90600	Happy Natural Foods S.A. ....	90624
Air Logistic S.A. ....	90608	Horizon French Property Partnership I S.C.A. ....	90622
Air Logistic S.A. ....	90608	Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A. ....	90610
ALESRAA Luxembourg S.à r.l. ....	90609	Jirehouse Luxembourg S.A. ....	90618
Art Deco Lux S.A. ....	90609	Luxorinvest S.A. ....	90598
ASA Location S.A. ....	90611	Maison Géorgienne «Tamada», S.à r.l. ...	90600
Astonia S.A. ....	90609	Marline Holding S.A. ....	90612
AXA Infrastructure III S.à r.l. ....	90593	NGP ETP Holdings S.à r.l. ....	90584
Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) SICAV ....	90611	Nitsba Telecom S.A. ....	90584
Bectec S.A. ....	90611	Patagonia Finance S.A. ....	90610
Beyton Investments S.à r.l. ....	90601	Paucin Luxembourg S.A. ....	90584
Bulgarian Investment Company S.A. ....	90611	Preafin III S.à r.l. ....	90592
Centre de Gestion Holding S.A. ....	90612	Salros S.A. ....	90592
Clipco S.A. ....	90613	SCHWARTZ and CO. S.A. ....	90592
CNPV Solar Power S.A. ....	90578	Scontofin S.A. ....	90593
Codafra S.à r.l. ....	90614	Sinefeld Holding S.A. ....	90593
ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. ...	90578	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l. ....	90593
CR Lux Holding S.à r.l. ....	90616	Sounion Investments Holding S.A. ....	90597
Delphi Property Investment S.A. ....	90617	Sounion Investments S.A., société de ges- tion de patrimoine familial ....	90597
Dimmi Si Belval S.A. ....	90614	SPA Hotels & Investments S.A. ....	90597
Edimo S.A. ....	90617	SPA Hotels & Investments S.A. ....	90597
European Capital Holdings ....	90617	SPA Hotels & Investments S.A. ....	90598
European Fashion Group S.A. ....	90617	Taagid S.A. ....	90598
Fidufisc S.A. ....	90618	Telenet Solutions Luxembourg S.A. ....	90598
Franchising Development & Management S.à r.l. ....	90620	THE BEST, société à responsabilité limitée .....	90599
Friotech Europe Participation S.A. ....	90618	Victoria Business S.A. ....	90594
Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l. .....	90619		
Groupda ....	90622		
Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl .....	90618		

**CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 19 juillet 2010.  
Référence de publication: 2010097278/10.  
(100108814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Grouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 1, Op d'Schmëtt.  
R.C.S. Luxembourg B 100.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Wiltz, le 6 juillet 2010.  
*Pour la société*  
Anja HOLTZ  
*Le notaire*  
Référence de publication: 2010097424/13.  
(100108777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 154.648.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second of July  
Before us Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ContourGlobal Worldwide Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar and having its registered office at 57/63 Line Wall, PO Box 199, Gibraltar, and registered at the Registrar of Companies of Gibraltar under the number 104410

here represented by Regis Galiotto, employee, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy delivered under private seal on July 16, 2010

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It

may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The private limited liability Company will have the name "ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by ContourGlobal Worlwide Holdings Limited, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by category A and category B managers:

- Ernesto Gonzalez, born on July 2<sup>nd</sup>, 1977 in Mexico, Mexico, with professional address at 650, Madison Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America, as category A manager;

- Joseph C. Brandt, born on August 12<sup>th</sup>, 1964, in Virginia, United States of America with professional address at 650, Madison Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America as category A manager;

- Frederik Kuiper, born on November 9<sup>th</sup>, 1974, in Utrecht, The Netherlands, with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as category B manager.

- Eric Lechat, born on February 21<sup>st</sup>, 1980, in Leuven, Belgium with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as category B manager.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their joint signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

ContourGlobal Worldwide Holdings Limited, une société constituée et régie sous les lois de Gibraltar et ayant son siège social au 57/63 Line Wall, PO Box 199, Gibraltar, et immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 104410

ici représentée par Regis Galiotto, employé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 juillet 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant quelles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par CONTOURGLOBAL WORLWIDE HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

- 1) La société est administrée par des gérants de catégories A et des gérants de catégorie B:
  - Ernesto Gonzalez, né le 2 juillet 1977 à Mexico, Mexique, avec adresse professionnelle au 650, Madison Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;
  - Joseph C. Brandt, né le 22 août, 1964, à Virginia, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 650, Madison Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;
  - Frederik Kuiper, né le 9 novembre, 1974, à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et
  - Eric Lechat, né le 21 février, 1980, à Louvain, Belgique, avec adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature conjointe.

- 2) L'adresse du siège social est fixée, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: lac/2010/33424. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010106263/301.

(100119800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010097558/14.

(100108772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Nitsba Telecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 106.810.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097564/10.

(100108314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Paucin Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.659.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

PAUCIN S.A., société anonyme existing under the Uruguayan Law, registered with the Tax Register of the Internal Revenue Service number 215368900011, with registered office at Montevideo (Uruguay), calle Iturriaga número 3429 apartamento 101,

here represented by Mrs. Jacqueline HONYMUS, chartered accountant, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy dated July 8, 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as said before, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of PAUCIN LUXEMBOURG S.A..

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a

resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) to be divided into 5,000 (five thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on July 27, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds

with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of article 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors

consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of June at 4.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty first December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 500 (five hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, PAUCIN S.A., having its registered office at Montevideo (Uruguay), calle Iturriaga número 3429 apartamento 101.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at five.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr. Juan PARLADE TRIOLA, retired person, born on 24 December 1930 in Manlleu, Barcelona (Spain), residing professionally in 4012 Santa Lucia, 11916 Montevideo (Uruguay);

2. Mr. Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, born on 27 October 1937 in Luxembourg, residing in L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;

3. Mrs. Rita REICHLING, lawyer, born on 20 June 1957 in Luxembourg, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal;

4. Mr. Fernando CABRE CASAS, director, born on 7 May 1955 in Tarragona (Spain), residing professionally in Rm 1301 - 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong;

5. Mr. Jorge PARLADE DE ELIA, lawyer, born 10 January 1955 in Montevideo (Uruguay), residing professionally in C/ Angel Guimera, 16-17, 08570 Torello, (Barcelona), Spain.

Mr. Juan PARLADE TRIOLA, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: BDO Audit, having its registered office in L-1653 Luxembourg-Ville, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 147570.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxy holder of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said proxy holder of the appearing party signed together with us, Notary, the present original deed.

#### **Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### **A COMPARU:**

PAUCIN S.A., société anonyme de droit uruguayen, enregistrée au Registre des Taxes du Département Général des Impôts numéro 215368900011, ayant son siège social à Montevideo (Uruguay), calle Iturriaga numéro 3429 apartamento 101,

ici représentée par Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 juillet 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PAUCIN LUXEMBOURG S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 500 (cinq cents) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, PAUCIN S.A., ayant son siège social à Montevideo (Uruguay), calle Iturriaga número 3429 apartamento 101.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, retraité, né à Manlleu, Barcelona (Espagne) le 24 décembre 1930, demeurant professionnellement au 4012 Santa Lucia, 11916 Montevideo (Uruguay);

2. Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette le 27 octobre 1937, demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;

3. Madame Rita REICHLING, avocate, né à Luxembourg le 20 juin 1957, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal;

4. Monsieur Fernando CABRE CASAS, administrateur de sociétés, né à Tarragona (Espagne) le 7 mai 1955, demeurant professionnellement à Rm 1301 - 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong;

5. Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, avocat, né à Montevideo (Uruguay) le 10 janvier 1955, demeurant professionnellement au C/ Angel Guimera, 16-17, 08570 Torello, (Barcelona), Espagne.

Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: BDO Audit, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, R.C.S. Luxembourg B 147570.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HONYMUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. LAC/2010/33911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010106458/408.

(100120296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgane IMGRUND.

Référence de publication: 2010097603/10.

(100108781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Salros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.197.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010097633/11.

(100108512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**SCHWARTZ and CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.476.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal du conseil d'administration tenu en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 que:

- Le transfert du siège de la société du 36-38, Grand-Rue – L-1660 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse – L-2330 Luxembourg est effectif depuis à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

- Démission de ses fonctions d'administrateur délégué de Madame Anne-Marie SCHWARTZ, demeurant à 51, avenue Daniel Perdrigé, F-93360 Neuilly Plaisance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010097635/17.

(100108672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**AXA Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.111.

—  
*Extraits des résolutions prises par le Conseil de Gérance le 18 Juin 2010:*

Le siège social a été transféré au  
21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097765/16.

(100108773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Scontofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.203.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010097637/13.

(100108549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Sinefeld Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.067.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 24 juin 2010 à 11 heures*

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 15 octobre 2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010097639/18.

(100108564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soperfi.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.544.

—  
L'an deux mille dix,  
le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Nathalie Marie FATH, employée privée, née à Luxembourg, le 18 avril 1975, demeurant au 7 op der Maes, L-5899 Syren, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Maître Joseph HANSEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Syren, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «SOCIN (SOCIETE IMMOBILIERE NATHALYS S.à r.l.)», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14A rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21 544, constituée originellement sous la forme juridique d'une société anonyme, suivant un acte notarié dressé en date du 15 décembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 26 de l'année 1983 page 1242 (la «Société»). Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné dressé en date du 09 février 2007, publié au Mémorial, le 02 juillet 2007, sous le numéro 1327 et page 63683.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de cinquante-sept mille deux cents euros (57'200.- EUR), a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer:

Maître Joseph HANSEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 14A rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HANSEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8550. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010097645/53.

(100108645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Victoria Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.588.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy,

ici représentée par Mademoiselle Assia DERGUIANI, employée privée, demeurant à F-57290 Fameck, 4, avenue François Mitterrand, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

2) La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338,

ici représentée par Mademoiselle Assia DERGUIANI, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

VICTORIA BUSINESS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant, comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch/Alzette.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, de souscription ou d'apport. Elle peut participer à la création au développement et au contrôle de sociétés ou entreprises et leur consentir des concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également acquérir, détenir et mettre en valeur tous brevets, marques de commerce et licences sans pour autant exercer d'activité industrielle et commerciale propre ou avoir un établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle des administrateur-délégués ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de juin en 2011.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société ELODEE S.A., prénommée, QUATRE-VINGT-DIX ACTIONS . . . . .	90
2) La société FIDUCIAIRE CGS S.à.r.l., prénommée, DIX ACTIONS . . . . .	10
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, est nommée représentant permanent Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

b) Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

c) Mademoiselle Assia DERGUIANI, employée privée, née à Hayange (France), le 17 novembre 1982, demeurant à F-57290 Fameck, 4, avenue François Mitterrand.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Mademoiselle Assia DERGUIANI, prénommée, ici présente, Madame Nadine CARELLE, et la société ELODEE S.A., prénommées, ici représentées par Mademoiselle Assia DERGUIANI, prénommée, agissant en vertu de deux procurations données sous seing privé ci-annexées, se considérant comme réunies en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Mademoiselle Assia DERGUIANI, prénommée, est nommée administrateur-délégué.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Derguiani, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8127. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010104814/132.

(100118593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Sounion Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Sounion Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 56.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097648/12.

(100108804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**SPA Hotels & Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 109.183.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097650/10.

(100108316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**SPA Hotels & Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 109.183.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097651/10.

(100108317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Luxorinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 85.399.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juillet 2010*

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur John SEIL en tant qu'administrateur de la société n'est pas renouvelé.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010098534/22.

(100108731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**SPA Hotels & Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 109.183.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097652/10.

(100108318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Taagid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 110.372.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097658/10.

(100108319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Telenet Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 73.305.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°149 du 16 février 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010097661/13.

(100108765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**THE BEST, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 24.536.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société à responsabilité limitée THE BEST Sàrl, avec siège social à L-3490 Dudelange, 6, rue Jean Jaurès, de fait inconnue à cette adresse, (N°R.C.S. B24 536)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010097948/21.

(100109063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**AB Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grunewald.

R.C.S. Luxembourg B 82.905.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour AB EVENTS S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010097746/12.

(100108682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Acajou One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 133.368.

—  
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour ACAJOU ONE S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010097747/12.

(100108677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Acajou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 133.086.

—  
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour ACAJOU S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2010097748/12.

(100108676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Maison Géorgienne «Tamada», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.082.

—  
*Extrait de la Convention de cession de parts du 1<sup>er</sup> mars 2010*

- La société MILESTONE S.à.r.l (B31289)

Siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand'rue

Représentée par Monsieur Michel THIL, gérant administratif

Cède trente-deux (32) parts de la société Maison Géorgienne "Tamada" S.à.r.l (B149082)

A

- Monsieur Michel THIL demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 32, rue Grand'rue

Pour extrait  
Fiduciaire F.O.R.I.G SC  
Signature

Référence de publication: 2010097877/18.

(100108730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 7 juillet 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Philippe MELONI

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41, Op Bierg, L-8217 Mamer

M. Gianluigi SAGRAMOSO

Lemanik S.A., Via Cantonale 19, CH-6900 Lugano

M. Slim KEBAILI

Activgest S.A., 14, rue Etienne Dumont, CH-12047 Genève

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renouveler le mandat de:

Deloitte S.A.

560, route de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

en tant que de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour ACTIO  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010097749/27.

(100108787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Beyton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.519.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46448, here represented by Mrs. Liga JAKUSENOKA., private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Beyton Investments S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the

end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2010.

#### *Subscription and Payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Liga JAKUSENOKA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Beyton Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement

en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution – Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30602. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102509/405.

(100115347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

---

**Air Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 51.821.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AIR LOGISTIC S.A.

Signature

Référence de publication: 2010097754/12.

(100108674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Air Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 51.821.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AIR LOGISTIC S.A.

Signature

Référence de publication: 2010097755/12.

(100108675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Art Deco Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.278.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 15 juillet 2010:*

L'assemblée générale, décide de renouveler les mandats de Messieurs Jason DUJARDIN, Tony DUJARDIN et Jerry DUJARDIN, de leurs fonctions d'administrateurs. Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

L'assemblée générale, décide de renouveler le mandat de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, de siège au 31 Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 83.527 de sa fonction de commissaire aux Comptes. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2016.

L'assemblée générale, décide de transférer le siège de la société du 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg au 2A Place de Paris à L-2314 Luxembourg.

En conséquence le siège social est désormais situé au 2A Place de Paris à L-2314 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jerry DUJARDIN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010097758/20.

(100108751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Astonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.330.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097763/10.

(100108723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**ALESRAA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 108.197.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2010.*

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

\* Melle Bouchra Akhertous née le 8 Octobre 1974, à Mont-Saint-Martin, (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

de ses fonctions d'administrateur B.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

en qualité d'administrateur B pour une durée indéterminée avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

\* Mr François Bourbonnais, née le 22/01/1959 à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

en qualité d'administrateur A pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alesraa Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097756/26.

(100108782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 59.615.

*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 23 avril 2010 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires*

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaires sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 à tenir en 2011. Ces administrateurs sont:

- Dirk Hendricks, demeurant au 461 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Hilda Kohnenmergen, demeurant au 461 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Patrick Sganzerla, demeurant au 17 rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes Daley Strategies S.A., avec siège social au 35A Regent Street, Jasmin Court à Belize City (Belize) est renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2010.

Le mandat de l'administrateur délégué en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 à tenir en 2011. Cet administrateur délégué est:

- Hilda Kohnenmergen, demeurant au 461 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

A l'unanimité, il a été décidé de nommer au poste de Président du conseil d'administration de la société Madame Hilda Kohnenmergen demeurant au 461 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, et ce, jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

*Pour Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A.*

Patrick Sganzerla

*Expert-Comptable*

Référence de publication: 2010099979/28.

(100111884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Patagonia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.186.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires ordinaire du 7 juillet 2010*

En date du 7 juillet 2010 rassemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken, en tant que administrateur de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2010.
- de ratifier la cooptation de Mr. Richard Brekelmans en tant que administrateur de la Société comme décidée par le conseil d'administration en date du 5 mars 2010, et de le nommer définitivement en tant que administrateur de la Société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

*Administrateurs:*

- Johan Dejans
- Richard Brekelmans
- Paul Lamberts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.  
Hille-Paul SCHUT  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010098774/25.

(100109705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

---

**ASA Location S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 59.481.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour ASA LOCATION S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2010097759/12.

(100108683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.390.

---

EXTRAIT

En agrément avec la lettre de la CSSF en date du 20 Mai 2010:

- Les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Cédric Bucher de sa fonction d'administrateur.
- Les administrateurs ont nommé en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2010:

Mr Adrian Keith Wood, 1 Churchill Place, London E14 5HP

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Signature / Luc Bieber  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010097770/17.

(100108763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Bectec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 64.637.

---

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097771/10.

(100108713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Bulgarian Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 131.784.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour *BULGARIAN INVESTMENT COMPANY S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2010097775/12.

(100108673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Centre de Gestion Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.428.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour *CENTRE DE GESTION HOLDING S.A.*

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Référence de publication: 2010097791/12.

(100108732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Marline Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.645.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mil dix, le quatorzième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme en liquidation MARLINE HOLDING S.A. avec siège social au L-1724 Luxembourg, 19-21 Bld du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 105.645, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2004 par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mai 2005 numéro 444 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 30 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 août 2008 numéro 2087.

La Société a été mise en liquidation volontaire par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 janvier 2009 numéro 90.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Céline Grenen, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Briganti, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Tiffany Halsdorf, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires;
6. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.

B- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

C- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Présentation et Approbation du rapport du commissaire à la liquidation*

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de BIND CO. LIMITED, avec siège social au P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

*Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED de sa gestion de la liquidation de la Société et à BIND CO. LIMITED, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

*Clôture de la liquidation*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «MARLINE HOLDING S.A.» a définitivement cessé d'exister.

*Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés.*

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

*Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires*

L'assemblée décide que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social de la Société au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Céline Grenen, Emmanuel Briganti, Tiffany Halsdorf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2010. LAC / 2010 / 31659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099172/74.

(100110715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Clipco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 51.763.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CLIPCO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010097793/12.

(100108680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.824.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Codafra S.à r.l.

Signatures

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010097796/16.

(100108695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Dimmi Si Belval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 154.590.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DS Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-5201 Sandweiler, Z.I. Rohlach,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Vito Leoci, indépendant, né à Luxembourg, le 12 juin 1962, demeurant 1, rue Dicks, L-6944 Niederanven.

2) GETRAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents,

Ici représentée par Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur-délégué, né à Differdange, le 16 février 1970, demeurant à 76, route de Bascharage, L-4513 Niedercorn, agissant en tant qu'administrateur-délégué et en tant que mandataire du deuxième administrateur-délégué Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur, né à Differdange, le 28 février 1970, demeurant à 77, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

3) LEORSA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-5423 Ersange, 7, route de Remich,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Vito Leoci, prénommé.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DIMMI SI BELVAL S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, la production, la vente et la livraison à domicile de produits alimentaires.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, toutefois les actions resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9:** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mercredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) DS LUXEMBOURG S.A., préqualifiée: Quatre-vingt-dix-huit actions .....	98
2) GETRAL S.A., préqualifiée: UNE action .....	1
3) LEORSA PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée: UNE action .....	1
TOTAL: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge, à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marco SGRECCIA, administrateur, né à Differdange, le 28 février 1970, demeurant à 77, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

- Monsieur Fabio MAROCHI, administrateur, né à Differdange, le 16 février 1970, demeurant à 76A, route de Barcharage, L-4513 Nieder Korn.

- Monsieur Vito LEOCI, indépendant, né à Luxembourg, le 12 juin 1962, demeurant à 1, rue Dicks, L-6944 Niederanven.

- Monsieur Franco ORSINO, indépendant, né à Oslo (Norvège), le 6 décembre 1963, demeurant à 13, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler.

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Franco ORSINO, prénommé.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Bureau Modugno S.à r.l., avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, RCS Luxembourg B 35.889.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

6) Le siège social est fixé à L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n Roll.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAROCHI, M. SGRECCIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32699. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104561/134.

(100118594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**CR Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.248.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.  
CR Lux Holding S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2010097797/15.

(100108697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Delphi Property Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 61.943.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097805/10.

(100108770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Edimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 67.433.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour compte de Edimo S.A.*  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010097812/13.

(100108728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**European Fashion Group S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 32.930.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme European Fashion Group, dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 5 octobre 2006, B 32.930.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 juillet 2010.  
Pour extrait conforme  
Me Asel Courmontagne  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010097825/16.

(100109319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 66.204.

---

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2009 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 26.04.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2010.

Fabienne WALZTING / Eva-Maria MICK

*Mandataire Principal / Mandataire Commercial*

Référence de publication: 2010097824/13.

(100108755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Fidufisc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.560.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

*Pour FIDUFISC SA*

*Fiduciaire F.O.R.I.G SC*

Référence de publication: 2010097830/12.

(100108735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Friotech Europe Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünwald.

R.C.S. Luxembourg B 64.039.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour FRIOTECH EUROPE PARTICIPATION S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2010097833/12.

(100108681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Jirehouse Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.488.

*Extrait de l'Assemblée Générale du 13 janvier 2010*

L'Actionnaire approuve la démission de M. John CLARK, de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'Actionnaire nomme au poste d'Administrateur M. Rodger YOUNG, né à Glasgow le 18 mars 1952, domicilié à Beau Desert, rue de la Retraite, St. Saviour, Jersey JE2 7SP, UK. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale tenue en 2013.

L'Actionnaire nomme au poste d'Administrateur M. Michael LEE, né à Taïwan le 26 juillet 1966, domicilié à Lane 333, Hsin Ming Road 3, Taipei, Taïwan. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale tenue en 2013.

Luxembourg.

*EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)*

*Signature*

Référence de publication: 2010097866/17.

(100108721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**G.I.L., Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 68.500.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour G.I.L. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010097836/12.

(100108679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GeoVera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010097839/13.

(100108706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Grouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 1, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 100.185.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Johannes Hendrikus HERMSE, entrepreneur, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 29 juillet 1960, demeurant à B-2930 Brasschaat, 8, Vosholdal, ici représenté par Monsieur Patrick AERTS, demeurant à B-2900 Schoten, 23, Lode Vleeshouwerslaan, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Brasschaat, le 19 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR restera ci-annexée,

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société GROUSE S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 585 du 08 juin 2004

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 100.185,

- qu'elle a un capital de treize mille euros (13.000.-EUR) divisé en cent parts sociales (100) de cent trente euros (130.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "GROUSE S.à r.l." avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le siège social est établi à dans la commune de Troisvierges."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui ajouter le texte suivant:

- agent commercial pour des sociétés tiers

- l'achat, l'administration, la vente, la location de toutes valeurs mobilières et immobilières, de tous droits sociaux et d'une manière plus générale toutes opérations de gestion du portefeuille ainsi constitué.

- en général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension

- la société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

En conséquence l'article 2 aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'acquisition et la location d'avions,
  - agent commercial pour des sociétés tiers
  - l'achat, l'administration, la vente, la location de toutes valeurs mobilières et immobilières, de tous droits sociaux et d'une manière plus générale toutes opérations de gestion du portefeuille ainsi constitué.
  - en général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension
  - la société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger
- Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité relative au transport public."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Aerts, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2010 - WIL/2010/492 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 6 juillet 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010097843/64.

(100108774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Franchising Development & Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 79.185.

L'an deux mil dix, le vingt-sept mai

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie HAUTREGARD, administrateur de sociétés, demeurant à L-4281 Esch-sur-Alzette, 3, rue Port-land

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée FRANCHISING DEVELOPMENT & MANAGEMENT S.à.r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et , numéro 462 du 20 juin 2001, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et, numéro 2942 du 18 décembre 2007;
- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 79185,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100.-€) euros,
- que le comparant détient 100 % du capital de la société à responsabilité limitée "FRANCHISING DEVELOPMENT & MANAGEMENT Sàrl" avec siège social à L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst, pour avoir acquis la part manquante comme il sera dit ci-après, et peut suivant article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.
- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Constat de cession de parts*

Aux termes d'un contrat de cession de parts sociales daté du 13 janvier 2010, la société WELLS LIMITED, société des Iles Vierges Britanniques a cédé par son unique part sociale (1) à Monsieur Jean-Marie HAUTREGARD, prénommé.

Ladite cession a pris effet au 13 janvier 2010.

La part cédée n'est représentée par aucun titré. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Jean-Marie HAUTREGARD, lequel déclare accepter la prédite cession.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société "FRANCHISING DEVELOPMENT & MANAGEMENT Sàrl"

*Prix*

Les cédants déclarent avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors de la présence du notaire dont quittance et décharge.

*Approbation des cessions de parts*

Monsieur Jean-Marie HAUTREGARD, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société "FRANCHISING DEVELOPMENT & MANAGEMENT Sàrl" conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associé unique de la société à responsabilité limitée "FRANCHISING DEVELOPMENT & MANAGEMENT Sàrl" a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn, bureau 1A et de modifier en conséquence l'article 5 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux."

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de réaménager les fractions du capital social et de libeller l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, toutes souscrites par Monsieur Jean-Marie HAUTREGARD."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social et en conséquence de libeller l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros et en détail de tous produits non spécifiquement réglementés par la loi. Elle a encore pour objet la consultance en matière économique et commerciale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. Hautregard, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1<sup>er</sup> juin 2010 - WIL/2010/507 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 21 juin 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010099430/73.

(100107974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

**Horizon French Property Partnership I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.976.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Horizon French Property Partnership I S.C.A.

Représentée par Horizon French Property Partnership Management S.à r.l.

Représentée par Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010097845/15.

(100108699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Happy Mex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 65.186.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097847/10.

(100108719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Groupda, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.622.

L'an deux mil dix, le six mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GROUPDA", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 02 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 17 août 2006 numéro 1566, statuts non modifiés à ce jour;

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 116.622.

L'assemblée est ouverte à 12.20 heures et sous la présidence de Monsieur Benoit DE BIEN, demeurant professionnellement à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités

qui désigne comme secrétaire Mlle Aurore Maron, demeurant professionnellement à Mamer/Capellen

et comme scrutateur Mlle Hélène Foucart, demeurant professionnellement à Mamer/Capellen

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social et la modification subséquente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts,
2. Constatation de la modification de l'adresse professionnelle des administrateurs et de l'administrateur-délégué et prolongation de leurs mandats;
3. Constatation de la modification de la dénomination sociale du commissaire et prolongation de son mandat;
4. Modification des pouvoirs du conseil d'administration.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-9515 Wiltz, 59 rue grande Duchesse Charlotte vers L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen".

*Troisième résolution*

L'assemblée constate la modification de l'adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités de:

- Monsieur Ulrich OESTERGAARD, né le 28 juin 1964 à Rodovre (Danemark), administrateur et administrateur-délégué.

- Monsieur Hennig Larsen OESTERGAARD, né le 6 octobre 1969 à Vejle (Danemark), administrateur

- Monsieur Evald HARPOTH, né le 22 mars 1958 à Lemvig (Danemark), administrateur.

Leurs mandats sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate la modification de la dénomination sociale du Commissaire en "DUNE EXPERTISES" Sarl dont le siège sis au L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110593 et décide de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Maron, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 mai 2010 - WIL/2010/433 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 22 juin 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010099455/128.

(100108967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Happy Natural Foods S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 73.889.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097848/10.

(100108720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.